



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le sept novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant assemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FONTENAILLE.

Présents : Mr FONTENAILLE Dominique, Mme ROUSSEAU Dominique, Mme ABADIE-MARTEIL Claire, Mme CATUSSE Eveline, Mme CHARTOL Sandra, Mr CHEVALIER Gilles, Mr DEISS Emile, Mme DEYRIS-BRILLET Marie-Paule, Mr HANCART Joachim, Mme MARIE Nicole, Mme MARY Marie-Thérèse, Mme RANC Nicole, Mr SIMON Roger, Mr VAILLANT Régis, Mme VICART Odile, Mme WUILLEUMIER Chantal.

Absents excusés : Mr GALAND Jean.

TARIFS DES SERVICES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ANNEE 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de fixer la revalorisation des tarifs de ses services,

Le Conseil d'Administration

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE l'actualisation des tarifs du CCAS pour l'année 2018 comme suit :

ACTUALISATION DES TRANCHES DE REVENUS POUR LES SERVICES AUX RETRAITES : GRILLE GENERALE

Actualisation effectuée sur la base du plafond de ressources pour l'attribution de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) :

Personne seule : plafond annuel = 9 638,42 € (803,20 € / mois) *

Couple : plafond annuel = 14.963,65 € (1.246,97€ / mois)

Tranche de revenus	taux prise en charge	personne seule	couple	particip. Du C.C.A.S	Part de l'utilisateur
A	80%	803,20 ou moins	1246,97 ou moins	80%	20%
B	70%	803,21 à 883,53	1246,98 à 1371,68	70%	30%
C	60%	883,54 à 963,86	1371,69 à 1496,38	60%	40%
D	50%	963,87 à 1044,19	1496,39 à 1621,09	50%	50%
E	40%	1044,20 à 1124,52	1621,10 à 1745,80	40%	60%
F	30%	1124,53 à 1204,85	1745,81 à 1870,51	30%	70%
G	20%	1204,86 à 1285,18	1870,52 à 1995,21	20%	80%

*Plafond de ressources actualisé au 1er/04/17.

Aucune prise en charge au-delà de la tranche G.

Ces tranches de revenus sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Cette grille de prise en charge s'applique aux prestations suivantes du CCAS, en totalité :

- Repas au restaurant de la RPA
- Service d'entretien des appartements de la RPA
- Repas à domicile 7 jours sur 7
- Petits dépannages et jardinage à domicile

- Service de transport et accompagnement individuel
- Mandats attribués annuellement
- L'assistance informatique

Et partiellement, selon des tranches définies par le Conseil d'administration, aux prestations suivantes :

- Sorties des retraités

CALCUL SPECIFIQUE POUR LES COUPLES MARIÉS DONT L'UN EST HÉBERGÉ EN EHPAD

Lorsqu'un membre du couple est hébergé en EHPAD, sur présentation des justificatifs appropriés, le calcul sera effectué sur le seul revenu de la personne restant au domicile.

ACTUALISATION DES TARIFS DU CCAS

Les tarifs du CCAS suivront en 2018 l'évolution suivante, basée sur les indices INSEE correspondants :

- Restauration : 2.15%
- Prestations : 1,3%
- Loisirs : 1,3%
- Studios RPA : 0
- F 2 RPA et parkings : 1,52%
- Hébergement d'urgence : 1 ;52%

I. LOYERS DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGÉES ALPHONSE DAUDET

Applicables au 1^{er} juillet 2018

Type	2017	2018
F1	666,00 €	666,00 €
F2	708,00 €	718,72 €
Parking	37,00 €	37,61 €

II. TARIFS DU RESTAURANT ET DES REPAS LIVRES

Tranches de revenus	Tarif unique restauration 2017	Tarif unique restauration 2018
A	1,90 €	1,93 €
B	2,85 €	2,90 €
C	3,80 €	3,87 €
D	4,75 €	4,83 €
E	5,70 €	5,80 €
F	6,65 €	6,77 €
G	7,60 €	7,73 €
Hors PEC	9,45 €	9,67 €

III. REPAS A THEME AU RESTAURANT DE LA RPA ALPHONSE DAUDET

Tarif 2017	Tarif 2018
13,15 €	13,45 €

IV. TARIFS DES REPAS DU PERSONNEL COMMUNAL

Repas servis en mode self, facturés à la commune au coût de revient des denrées : 4,50€

V. PRIX DES BOISSONS AU RESTAURANT DE LA RPA ALPHONSE DAUDET

Boissons alcoolisées	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Boissons non alcoolisées	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Kir royal	4,45 €	4,55 €	25cl jus d'orange	0,70 €	0,70 €
Kir vin blanc cassis	2,00 €	2,05 €	33cl eau minérale	0,45 €	0,45 €
25cl vin rouge Appellation	2,25 €	2,30 €	café	0,70 €	0,70 €
25cl vin rosé Appellation	2,25 €	2,30 €	thé	0,70 €	0,70 €
25cl vin blanc Appellation	2,25 €	2,30 €	infusion	0,70 €	0,70 €
75cl vin rouge Appellation	6,80 €	6,95 €			
75cl blanc Appellation	6,80 €	6,95 €			
75cl rosé Appellation	6,80 €	6,95 €			
Champagne	22,75 €	23,25 €			
Bière	2,00 €	2,05 €			
Cidre	2,00 €	2,05 €			

VI. PETIT DEJEUNER A LA R.P.A.

Tarif 2017	Tarif 2018
1,95 €	2,00 €

VII. SERVICE DE BUANDERIE DE LA R.P.A.

Lavage séchage + produits lessiviels inclus.

Par	Tarif 2017	Tarif 2018
machine	1,65 €	1,65 €

VIII. SUPPLEMENT FORFAIT MACHINE A LAVER LE LINGE

Forfait	2018
mensuel	28,60 €

Pour les appartements équipés par le résident d'une machine à laver le linge :
Tarif buanderie X2 X2 lessives hebdomadaires x52 semaines/12

IX. SERVICE DE GROS ENTRETIEN DES APPARTEMENTS A LA RPA

Tarif 2017	Tarif 2018
12,10 €	12,25

X. SERVICE D'ENTRETIEN DES APPARTEMENTS DE LA RPA.

Tranches de revenus	Tarif horaire 2017	Tarif horaire 2018
A	2,45 €	2,50 €
B	3,65 €	3,70 €
C	4,90 €	4,95 €
D	6,10 €	6,15 €
E	7,30 €	7,40 €
F	8,55 €	8,65 €
G	9,75 €	9,85 €
Hors PEC	12,20 €	12,35 €

XI. MOYENS D'ACCES A LA R.P.A.

Type	Tarif 2017	Tarif 2018
Badge	19,10 €	19,35
Emetteur	66,70 €	67,55

XII. LOCATION CHAMBRE D'HOTES A LA R.P.A

Nuitée	Tarif 2017	Tarif 2018
unité	24,90 €	25,25 €

Une nuitée est calculée de 14H00 au lendemain 11h00

XIII. PARKING VISITEURS PAR NUITEE

Place	Tarif 2017	Tarif 2018
unité	3,90 €	4,00 €

XIV. ETE CHALEUREUX : Taux de prise en charge par le CCAS

Tranche de revenus	Taux de prise en charge
A	100%
B	100%
C	80%
D	70%
E	60%
F	50%
G	40%

Au-delà de la tranche G, le tarif appliqué est le suivant :

Prestation	Tarif 2017	Tarif 2018
Courses	2,80 €	2,85 €
Appels téléphoniques 7 jours sur 7	0,50 €	0,50 €
Visites à domicile 5 jours sur 7	1,00 €	1,05 €

XV. SERVICE DE TELEALARME : prise en charge par le CCAS selon le montant de l'imposition sur le revenu.

Tranche	Montant de l'impôt sur le revenu 2015	Montant de l'impôt sur le revenu 2016	Prise en charge du CCAS
A	non imposable	non imposable	100%
B	moins de 503€	moins de 509€	66%
C	de 504€ à 1336€	de 510€ à 1353€	33%
D	de 1337€ et au-delà	de 1354€ et au-delà	aucune prise en charge

A partir de la tranche D, le tarif appliqué est celui déterminé par le prestataire.

XVI. PETITS DEPANNAGES ET JARDINAGE

Tranches de revenus	taux de prise en charge CCAS	2017		2018	
		Tarif facturé aux usagers 1ère heure	Tarif facturé aux usagers 2ème heure	Tarif facturé aux usagers 1ère heure	Tarif facturé aux usagers 2ème heure
A	80%	6,55 €	4,65 €	6,65 €	4,70 €
B	70%	9,85 €	6,95 €	10,00 €	7,05 €
C	60%	13,15 €	9,30 €	13,30 €	9,40 €
D	50%	16,40 €	11,60 €	16,65 €	11,75 €
E	40%	19,70 €	13,90 €	19,95 €	14,10 €
F	30%	23,00 €	16,25 €	23,30 €	16,45 €
G	20%	26,30 €	18,55 €	26,60 €	18,80 €
Hors prise en charge	0%	32,85 €	23,20 €	33,25 €	23,50 €

Intervention du CCAS limitée à 300 € par an et par foyer.

XVII. SERVICE INFORMATIQUE A DOMICILE

Tranches de revenus du C.C.A.S.	Taux de prise en charge CCAS	2017		2018	
		Tarif facturé à l'utilisateur (1ère demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (2ème demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (1ère demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (2ème demi-heure)
A	80%	3,30 €	2,30 €	3,35 €	2,30 €
B	70%	4,95 €	3,45 €	5,00 €	3,50 €
C	60%	6,60 €	4,60 €	6,65 €	4,65 €
D	50%	8,20 €	5,75 €	8,35 €	5,80 €
E	40%	9,85 €	6,90 €	10,00 €	6,95 €
F	30%	11,50 €	8,05 €	11,65 €	8,15 €
G	20%	13,15 €	9,20 €	13,35 €	9,30 €
Hors prise en charge	0%	16,45 €	11,50 €	16,65 €	11,60 €

Prestation facturée à la ½ heure sans excéder 2h par mois, pour un maximum de 6h par an et par foyer.

XVIII. TRANSPORT ET ACCOMPAGNEMENT

Tranches de revenus	Taux de prise en charge	prix de l'heure année 2017	prix de l'heure année 2018
A	80%	1,25 €	1,25 €
B	70%	1,85 €	1,90 €
C	60%	2,45 €	2,50 €
D	50%	3,05 €	3,10 €
E	40%	3,65 €	3,70 €
F	30%	4,25 €	4,30 €
G	20%	4,85 €	4,95 €
Hors prise en charge	0%	6,10 €	6,20 €

XIX. LIVRAISON DES COURSES LOURDES

Tarif 2017	Tarif 2018
0,70 €	0,70 €

XX. MANDATS ACCORDES PAR LE C.C.A.S.

4 mandats dans l'année : Pâques, Eté, Saint Côme et Saint Damien, Noël. Ces mandats sont versés aux personnes comprises dans les tranches de ressources A à D selon le tableau ci-dessous :

Tranche de revenus	Allocations 2017	Allocations 2018
A	106,60 €	106,60 €
B	74,62 €	74,62 €
C	63,96 €	63,96 €
D	53,30 €	53,30 €

XXI. COLIS DU CCAS :

Colis portés aux personnes titulaires de l'ASPA ou relevant de la tranche de revenus A.

Valeur du colis 2018 :

Valeur du colis 2017	Valeur du colis 2018
25,00 €	30,00 €

Trois colis par an : Pâques, Saint Côme et Saint Damien, Noël.

XXII. COLIS ATTRIBUES AUX PERSONNES RETRAITEES VILLEBONNAISES EN MAISON DE RETRAITE

Colis portés aux personnes âgées Villebonnaises accueillies dans les maisons de retraite du Département de l'Essonne.

Valeur du colis 2017	Valeur du colis 2018
25,00 €	30,00 €

XXIII. COLIS ATTRIBUES AUX PERSONNES RETRAITEES EN REMPLACEMENT DU REPAS DES AINES

Un colis en remplacement du repas des aînés aux personnes retraitées en perte d'autonomie : GIR 4, GIR 3, GIR 2 et GIR 1 (dossiers APA) :

Valeur du colis 2018 :

Valeur du colis 2017	Valeur du colis 2018
25,00 €	30,00 €

XXIV. TARIFS DE L'ACTIVITE PISCINE SAISON 2017-2018

Catégorie	Nombre de séances	Tarif 2017-2018	Tarif 2018-2019
Villebonnais	10	61,00 €	62,00 €
	15 Dont une gratuite	85,40 €	86,80 €
	20 dont une gratuite	115,90 €	117,80 €
	25 dont deux gratuites	140,30 €	142,60 €
	Ticket vendu à l'unité	6,10 €	6,20 €

AUTRES SERVICES

1) TICKETS TRANSPORT lignes 18 et 19

Vente limitée à 2 tickets par semaine et par personne titulaire de la carte Villebon Loisirs ou Villebon Services. 50% du tarif en vigueur.

2) PRISES EN CHARGE DU CCAS POUR LES FAMILLES

Indexées sur quotients du service scolaire : Revenus inférieurs ou égaux aux tranches A à E selon la refonte du barème des tranches de quotients familiaux du 25 juin 2009.

Tranche	Ressources			Prise en charge CCAS
A	250,00	ou	moins	80%
B	251,00	à	317,00	70%
C	318,00	à	384,00	60%
D	385,00	à	451,00	50%
E	452,00	à	518,00	40%
F	519,00	à	584,00	30%
G	585,00	à	650,00	20%

Aucune prise en charge au-delà du quotient G sauf cas particuliers après étude du CCAS.

➤ Mode de calcul du Quotient

Revenus du foyer + prestations familiales - le loyer brut plafonné ou remboursement de l'accession à la propriété plafonné sur les mêmes bases : nombre de parts.

➤ Calcul du nombre de parts

1 couple = 2 parts + 1 part par enfant à charge

1 personne seule + 1 enfant à charge = 3 parts (+ 1 part par enfant à charge)

1 part supplémentaire pour une personne handicapée au foyer

L'abattement pratiqué sur les ressources pour le loyer ou l'accession à la propriété sera plafonné selon le tableau ci-dessous.

Nbre pièces	Surface Moy. Habitable en m ²	Prix moyen loyer en € au m ² 2017
1 pièce	29	19,10
2 pièces	43	15,90
3 pièces	65	13,20
4 pièces	83	13,10

(Source : Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne – juillet 2017)

3) REDEVANCE MENSUELLE DES LOGEMENTS D'URGENCE

Redevance applicable Place G. Nevers, hors contrat particulier.

Année 2017	Année 2018
300,00 €	303,50 €

Les prises en charge du CCAS interviennent à partir d'une prestation de 10 €.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

A Villebon-sur-Yvette, le 07 novembre 2017,



Dominique FONTENAILLE
Président du Centre Communal d'Action Sociale
De Villebon-sur-Yvette

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the official stamp.